

Image not found or type unknown



Remboursement d'un achat de vetement sous 7 jours

Par **Camille30**, le **12/01/2009** à **14:01**

Bonjour, j'ai acheté mercredi dernier un manteau ethnique dans une boutique sur l'île saint louis pour mon mariage. J'ai comme le sentiment que je l'ai payé trop cher. Ma copine me dit que les memes manteaux sont vendu ailleurs 4 fois moins cher.

J'aimerais savoir si j'ai le droit de demander à la boutique de lui rendre sa marchandise et de me faire rembourser.

Il semblerait qu'en France la loi permet de se faire rembourser sous 7 jours.

L'article n'était pas soldé.

Merci

Par **chaber**, le **13/01/2009** à **09:29**

Le droit de rétractation ne s'applique pas pour les achats faits en magasin.